

# Socio-logos

Revue de l'association française de sociologie

15 | 2021

Formation : sociologue

Cartes postales

---

## La précarité dans l'université italienne : mise en perspective depuis la sociologie économique

DAVIDE ARCIDIACONO, JOSELLE DAGNES, LARA MAESTRIPIERI ET ANTONELLO PODDA

<https://doi.org/10.4000/socio-logos.5090>

---

### *Texte intégral*

- 1 L'université publique italienne est dans une situation difficile. En raison de problèmes structurels et des réformes récentes – qui ont aggravé la situation au lieu de la transformer –, le système universitaire italien est aujourd'hui sous-financé. Il accuse en plus des déséquilibres inquiétants par rapport à sa composition interne et sa dimension territoriale.
- 2 Dans l'ensemble, le système universitaire italien a perdu presque un cinquième de ses membres au cours des dix dernières années : on observe une baisse de 20 % des effectifs des étudiants, des professeurs et des personnels administratifs, mais aussi une diminution des possibilités de carrières et de financement public. La réduction des financements est injustifiée et difficilement compréhensible pour un pays comme l'Italie, en dernière position parmi les pays OCDE du point de vue du nombre d'étudiants diplômés. Cette restructuration est directement liée à l'arrêt des embauches à l'université, qui a suivi la promulgation de la réforme Gelmini (loi 30 décembre 2010, n. 240). Cette loi a interdit le remplacement des professeurs ayant atteint l'âge de la retraite. Il en a résulté un affaiblissement du système et, en même temps, une limitation drastique des horizons professionnels de la génération de chercheuses et chercheurs formé-e-s au cours des dix dernières années. Après avoir terminé leur formation



doctorale, ces jeunes chercheuses et chercheurs italien-ne-s font dès lors face à des obstacles presque insurmontables. Pour cette raison, elles et ils n'ont d'autres alternatives que de travailler dans la précarité, enchaînant des contrats de courte durée sans rattachement stable à une université, les figeant comme étudiant-e-s ou simplement comme collaboratrices et collaborateurs. Ce qui veut dire, entre autres choses, que ces personnes ont une reconnaissance quasi nulle de leurs droits sociaux – contributions aux caisses retraites, congés maladie, assurance de travail, congés payés ou encore assurance chômage. Cette situation s'est aggravée du fait de l'élimination de la position de « chercheur permanent ». Cette position qui ne s'accompagnait d'une obligation d'enseignement a été remplacée par deux positions temporaires : d'une part, celle de « lecteur A », avec un contrat de trois années qui peut être étendu à deux autres années ; d'autre part, celle de « lecteur B », avec un tenure-track de trois années à l'issue duquel il est possible, après une évaluation positive faite par un comité ad hoc choisi par le département et l'obtention de la qualification scientifique nationale, de devenir professeur associé permanent. Les deux positions – lecteurs A et B – comprennent des obligations d'enseignement.

3 Actuellement, les positions de lecteur B, pourvues des meilleures protections, représentent seulement 4,7 % des contrats permanents à l'université : la réglementation publique a, en fait, permis aux universités d'utiliser leurs ressources essentiellement pour la progression de la carrière de celles et ceux qui avaient déjà été embauché-e-s au titre de permanent-e-s, en les promouvant au rang de professeur-e-s associé-e-s. Selon une estimation prudentielle du Coordinamento Ricercatrici e Ricercatori Universitari (CRNSU), pour chaque nouvelle embauche durant les années 2011-2016, il y a eu cinq progressions de carrière pour les permanent-e-s. Le manque de nouvelles embauches en faveur des promotions « internes » a impliqué un des pires ratios étudiants/professeurs parmi les pays européens : il y avait ainsi un-e professeur-e par 28 étudiant-e-s en 2008-2009, alors que pendant l'année académique 2017-2018, le ratio est de 1 par 33 (source : élaborations des auteurs sur données du Ministero dell'Istruzione dell'Università e della Ricerca [MIUR]).

4 Parallèlement, afin d'assurer le fonctionnement du système, le précaire académique a proliféré, avec une multiplication de contrats temporaires et sous-payés, ces derniers s'ajoutant aux pratiques répandues du travail gratuit. Entre 2009 et 2016, le nombre de boursier-e-s précaires dans les universités italiennes a augmenté considérablement, passant de presque 40 000 précaires en 2009 à plus de 56 000 en 2016 (source : MIUR). Pour être précis, aujourd'hui, presque la moitié du personnel académique est précaire avec de faibles possibilités de stabilisation. Selon les estimations de l'association italienne des doctorant-e-s (ADI), si les choses ne changent pas, 96,6 % des travailleuses et travailleurs précaires de l'université seront expulsé-e-s de l'université publique italienne, alors que seulement 3,4 % obtiendront une position permanente.

5 Cette situation, que l'on retrouve dans toutes les universités publiques, est particulièrement dramatique en Italie du Sud, puisque le nouveau mode de financement public des universités pénalise les universités localisées dans les régions où le revenu moyen est bas. Les universités du sud, en fait, sont devenues de plus en plus sous-financées parce que leurs étudiant-e-s sont plus pauvres (et par conséquent, paient moins de frais de scolarité), car ces établissements attirent principalement des étudiant-e-s provenant de familles à faible revenu, qui sont plus fréquentes au sud. En plus, le financement public pour les universités est distribué, entre autres paramètres, proportionnellement aux frais payés par les étudiant-e-s. Cette situation contribue à la migration des étudiant-e-s mieux doté-e-s vers les universités du nord ; en outre, elle force celles et ceux qui ont des ambitions professionnelles à délaisser les universités du sud et, ainsi, elle vide d'énergies et de ressources des régions qui auraient pu bénéficier



du développement des pôles universitaires locaux.

- 6 En se concentrant sur le secteur de la sociologie économique, il est relativement facile de savoir combien de membres du personnel académique dépendent des universités, mais il est plus compliqué d'avoir une appréciation claire du nombre de chercheuses et chercheurs précaires, qui ont différents statuts dans les universités, à cause de l'instabilité de la carrière et de la discontinuité des contrats. En 2015, les travailleuses et travailleurs précaires spécialisé·e·s en sociologie économique ont formé un groupe informel de discussion, « SENSO », qui est aussi ouvert aux disciplines connexes.
- 7 Après un attentif débat interne, le groupe a décidé de participer à la constitution de la nouvelle association italienne de sociologie économique (SISEC) en y adhérant en 2017. Cette décision a constitué un processus intéressant et innovateur : d'abord parce que SENSO a une représentation officielle au sein du comité de direction de la SISEC (composé par un travailleur précaire et un lecteur A), mais surtout parce que SENSO élit de manière indépendante ses deux membres présents au comité de direction (composé de 11 membres au total), qui ont le même droit de vote des travailleuses et travailleurs permanent·e·s de la SISEC. De notre point de vue, cette reconnaissance est une bonne pratique de changement, d'ouverture et de démocratisation de la vie scientifique et académique dans le cadre de la sociologie économique. De notre point de vue, les résultats sont nettement positifs, notamment en ce qui concerne le nombre croissant de membres non permanents en SISEC et leur contribution actives aux conférences.
- 8 Mais la participation des sociologues précaires à la SISEC est aussi un moyen de recenser nous-mêmes les chercheuses et chercheurs précaires et d'évaluer le rôle du précaire dans notre discipline. Le nombre des inscriptions à la SISEC est probablement la meilleure approximation pour juger combien de personnels temporaires sont actifs dans le cadre de la sociologie économique italienne. En 2018, la SISEC regroupe 252 membres en total, 129 d'entre elles et eux sont titulaires de postes académiques permanents, alors que 31 sont lecteurs A et 92 occupent des positions de travailleurs précaires, comme boursiers, collaborateurs et doctorants. Dans l'ensemble, ces personnes précaires composent presque la moitié des membres de la SISEC, en tenant compte des différences en termes d'âge et d'expériences de recherche. Si ce nombre est indicatif de la vitalité et de l'attractivité de la sociologie économique à l'égard des jeunes sociologues, il est aussi un signe de la difficulté de se stabiliser professionnellement, commune à toutes les disciplines scientifiques. La difficulté réside particulièrement dans la stabilisation des chercheuses et chercheurs précaires les plus avancé·e·s et expérimenté·e·s du point de vue scientifique.
- 9 En conclusion, le problème de la recherche précarisée et du recrutement dans la sociologie italienne et, plus spécifiquement, dans la sociologie économique, est la conséquence de dysfonctionnements endémiques de l'université italienne qui ne peuvent être résolus qu'en rénovant le rôle et l'engagement du financement public pour l'université et la recherche. Cela est nécessaire en raison des répercussions économiques et sociales que l'éducation peut avoir pour les régions du pays où les universités sont situées et, plus généralement, pour préserver le niveau de formation de la population italienne.

---

### ***Pour citer cet article***

*Référence électronique*

Davide Arcidiacono, Joselle Dagnes, Lara Maestriperi et Antonello Podda, « La précarité dans l'université italienne : mise en perspective depuis la sociologie économique », *Socio-logos* [En ligne], 15 | 2021, mis en ligne le 17 juin 2021, consulté le 03 mars 2023. URL :



<http://journals.openedition.org/socio-logos/5090> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-logos.5090>

---

## ***Auteurs***

**Daive Arcidiacono**

Università Cattolica Sacro Cuore di Milano

**Joselle Dagnes**

Università degli Studi di Torino

**Lara Maestriperi**

Polytechnic of Milan

**Antonello Podda**

Università degli studi di Cagliari

---

## ***Droits d'auteur***



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0  
International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

